

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE VIADUC DE LA CONCORDE

sous la présidence de : **Me PIERRE MARC JOHNSON**, Président
de : **M. ARMAND COUTURE, ing.**, Commissaire
et de : **M. ROGER NICOLET, ing.**, Commissaire

POUR LA COMMISSION :

Me MICHEL DÉCARY, procureur-chef
Me MARIE COSSETTE, procureur adjoint
Me JEAN-PATRICE DOZOIS,
Me POSEIDON RETSINAS,

Me MONIQUE MICHAUD,
greffière à l'audience

LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me PATRICK HENRY et **Me LAURENCE GAUTHIER**,
pour René Therrien, Gilles Dupaul, les employés
et les associés de Desjardins Sauriol & Associés.

Me PIERRE ARGUIN,
pour le ministre des Transports.

Me JEAN-CLAUDE HÉBERT et **Me DENIS DOLBEC**,
pour Inter State Paving inc.

Me ANDRÉ GUÉRIN,
pour la Ville de Laval.

LES PARTIES INTERVENANTES :

Me JEAN MORIN,
pour l'Association professionnelle des ingénieurs du
gouvernement du Québec.

Me NORMAND D'AMOUR et **Me MATHIEU TURCOTTE**,
pour l'Ordre des ingénieurs du Québec.

M. DENIS DE BELLEVAL,
pour la Coalition pour l'entretien et
la réfection du réseau routier du Québec.

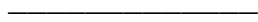
FL070619

Le 19 juin 2007.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LISTE DES PIÈCES	3
REMARQUES PRÉALABLES	5
 <u>PREUVE DE LA COMMISSION (SUITE)</u>	
 RÉGIS ST-LAURENT	
Interrogé par Me Décary	22
Interrogé par Me Henry	31
 RAYMOND LESSARD	
Interrogé par Me Décary	34
Interrogé par les membres de la Commission	44
 REPRÉSENTATIONS	 49



LISTE DES PIÈCES

PAGE

COM-6-C :	Document intitulé <i>Mesures après l'effondrement - Chronologie des événements</i> préparé par madame Leclerc	13
COM-6-A :	Document intitulé <i>Expertise du béton</i> réalisée sur la structure de Saint-Alphonse	19
COM-6-B :	Document intitulé <i>Expertise du béton</i> réalisée sur la structure de Joliette	19
COM-60-A :	Annexes du rapport COM-60	20
COM-67 :	(En liasse) <i>Curriculum vitae</i> des experts de la Commission	20

2007-06-19

L'an deux mille sept (2007), ce dix-neuvième (19e) jour
du mois de juin,

Me MONIQUE MICHAUD :

 Veuillez vous lever, s'il vous plaît. Vous pouvez
vous asseoir.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

 Alors, Maître Michaud, pourriez-vous faire l'appel
des procureurs, s'il vous plaît?

Me MONIQUE MICHAUD :

 Je demanderais aux procureurs de bien vouloir
s'identifier en commençant par le procureur chef de la
Commission, s'il vous plaît.

Me MICHEL DÉCARY :

 Alors, bonjour, Messieurs les commissaires. Il y a
moi-même, Michel Décary, maître Marie Cossette, Jean-
Patrice Dozois et maître Retsinas.

Me PIERRE ARGUIN :

 Bonjour, pour le ministre des Transports, Pierre
Arguin. Je suis accompagné de monsieur Jacques Gagnon et
de monsieur Michel Desgroseillers.

2007-06-19

REMARQUES PRÉALABLES

Me PATRICK HENRY :

Bonjour, Patrick Henry pour les ingénieurs concepteurs et autres employés de Desjardins & Sauriol.

5

Me ANDRÉ GUÉRIN :

Bonjour. André Guérin, je représente la Ville de Laval.

Me MATHIEU TURCOTTE :

Bonjour. Mathieu Turcotte, je représente l'Ordre des ingénieurs du Québec.

10

Me JEAN MORIN :

Bonjour. Jean Morin je représente l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec.

15

Me SIMON CADOTTE :

Bonjour. Simon Cadotte pour Acier d'Armature de Montréal.

20

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Merci. J'ai un certain nombre de remarques à faire avant que nous commençons. Vous pouvez prendre place, Maître Décary.

25

D'abord, quelques rappels. Cette Commission, vous le savez, a comme mandat de déterminer les circonstances, les causes de l'effondrement partiel du viaduc de la Concorde et aussi de faire des recommandations au gouvernement et nous avons choisi de faire ce travail avec rigueur, clarté et transparence.

Nous avons, jusqu'à maintenant, à l'occasion de nos travaux publics, car une grosse partie de nos travaux sont publics, entendu un peu plus d'une quarantaine de personnes à l'occasion de tout près de vingt (20) séances. Nous avons couvert les circonstances, vous vous en rappellerez, on a décrit ce qui s'est passé à ce jour tragique pour de nombreuses familles, ce qui l'avait précédé, dans les jours et les semaines qui précédaient et ce qui avait suivi l'effondrement en termes d'interventions.

Nous nous sommes attaqués ensuite à une partie de l'analyse des causes en établissant publiquement à l'occasion de nos audiences les faits reliés à ce qu'on pourrait appeler la vie de l'ouvrage, c'est-à-dire sa conception, sa construction, la surveillance, l'utilisation de certains matériaux, la main-d'oeuvre, les interventions humaines dans la construction, l'entretien, les inspections, les interventions notamment du ministère en termes de réparations.

En parallèle, les experts de la Commission, je vous le rappelle, sont formés de deux (2) types d'équipes, il y a les experts de la Commission qui sont presque à temps plein alors que nous siégeons et entre nos séances avec une direction technique appuyée par un personnel spécialisé de gens éminemment qualifiés et dont le rôle est à la fois de coordonner l'expertise externe qui vient parfois de milieux universitaires et aussi de travailler avec les procureurs et avec les commissaires à l'analyse des données d'expertises.

Cette expertise s'est déroulée sans relâche et ce n'est pas parce que nous n'avons pas d'audition publique que la Commission n'est pas au boulot, au contraire, elle est en plein travail sans cesse en dépit d'absence des auditions publiques.

En effet, il faut que les experts, ceux de la Commission, terminent leurs travaux, ce qui est maintenant fait pour l'essentiel, ceux des parties aussi ont eu du travail à faire. Nous avons reçu, sauf deux, l'ensemble des rapports que les parties nous ont promis et, évidemment, il faut que nos experts, une fois que nous recevons les derniers rapports des parties, puissent eux-mêmes les analyser pour les confronter de telle sorte que nos procureurs viennent présenter dans ce qui sera un bloc complet d'expertises, une preuve qui est structurée,

compréhensible et claire.

Depuis le dix-sept (17) mai donc, nous avons fait tous ces travaux, à la fois au niveau du personnel de la Commission. Les commissaires se sont réunis aussi à quelques reprises pour commencer déjà à organiser la suite des événements.

Et la suite des événements je vous la donne tout de suite, du trois (3) au dix-huit (18) juillet, après ce qui se passera aujourd'hui - et sur lequel je reviendrai dans quelques secondes - donc, pour une douzaine de jours nous entendrons huit (8) à dix (10) experts. Les choses seront finalisées dans les jours qui viennent, cela dépend entre autres des parties.

Par la suite, une fois que nous aurons entendu ce bloc d'expertises que nous voulions présenter tout d'un morceau pour qu'il soit clair et que les choses se défilent de façon logique aux yeux de tous, par la suite nous prendrons connaissance le vingt-sept (27) juillet des rapports écrits des parties et des intervenants.

Nous entendrons ensuite le trente et un (31) juillet et le premier (1er) août, dans des interventions que je souhaite très brèves, les procureurs des parties et les procureurs de la Commission sur la base de ces mémoires qui nous auront été présentés.

La Commission par la suite passera une partie de l'été à continuer ses consultations et également, et nous en avons entrepris de nombreuses, notamment pour faire quelques études comparatives avec d'autres juridictions nord-américaines dans le secteur de la gestion des infrastructures publiques et par la suite, évidemment, nous nous attablerons, après avoir fait de longues analyses de l'ensemble des faits et de l'ensemble de l'analyse sur les causes techniques de la défaillance du pont de la Concorde, une formulation de nos recommandations.

Nous espérons que tout cela pourra être fait avant le quinze (15) octobre, ce qui est le mandat qui nous est imparti par un décret gouvernemental.

Ce matin vous allez entendre cependant deux témoins qui seront présentés par les procureurs et qui sont des témoins qui s'inscrivent dans ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, c'est-à-dire établir les faits autour de la vie de l'ouvrage dont nous étudions les défaillances.

Deuxièmement, il y aura dépôt d'un certain nombre de documents et il y aura un suivi fait à l'égard des engagements pris par les parties au cours des audiences publiques.

En terminant, ces remarques préliminaires, en plus de remercier mes deux collègues et le personnel de la Commission pour leur patience et leur engagement sans faille en dépit du beau temps - et je sais que ça devra continuer pendant une bonne partie de l'été, comme beaucoup de personnes dans cette salle d'ailleurs, y compris quelques journalistes qui devront rester avec nous et qui auront l'occasion de passer le même genre de vacances que nous - je tiens à souligner deux choses.

J'apprécierais au plus haut point, et je leur en donne avis que les experts, les témoins à venir, ne donnent pas d'entrevue aux médias tant et aussi longtemps qu'ils n'ont pas rendu leur témoignage. Il semble que malheureusement une anicroche, si on me permet, s'est passée autour de cela, non pas dans le cas d'un expert mais dans le cas d'un témoin que nous allons entendre ce matin.

Deuxièmement, à nouveau, je remets tous et chacun et toutes et chacune en garde quant à des conclusions prématurées. Après avoir pris connaissance déjà d'une grosse partie de l'expertise écrite, comme d'ailleurs les procureurs des parties, les commissaires ont eu l'occasion de se rendre compte, notamment grâce aux analyses faites par les services de recherche et les interventions de nos procureurs et de l'équipe juridique,

qu'il y a autour de certains enjeux, beaucoup de convergence sur le plan de l'expertise, mais il y a aussi de la divergence sur un certain nombre d'analyses et d'éléments d'analyses quant à la part relative de certains éléments contributifs à ce qui s'est passé le 5 trentième (30) septembre l'an dernier.

Et, encore une fois, la vérité ou au moins de la recherche de la vérité d'une façon claire, transparente, volontaire et engagée, ne pourra découler que de l'analyse à la fois des convergences et des divergences 10 et non pas des improvisations sur des coins de table et nous avons l'intention de passer une partie de l'été précisément à faire cela.

Je vous invite maintenant, Maître Décary, à nous présenter votre programme pour cette matinée et cette 15 séance un peu extraordinaire mais qui nous permettra cependant de fermer le premier volet des travaux de la Commission.

Me MICHEL DÉCARY :

Alors, Monsieur le président, tel que vous 20 l'indiquiez, ce matin marque la fin de cette partie de la preuve, la preuve par témoins autres que témoins experts et la preuve documentaire.

Personnellement, je ferai entendre deux témoins, comme vous le mentionniez, et peut-être au préalable maître Cossette complétera le dépôt de documents ce qui mettra enfin un terme à la preuve documentaire et également fera état des engagements qui ont été souscrits, où nous en sommes en ce qui regarde les engagements qui ont été souscrits par l'ensemble des témoins. 5

Alors, dès que maître Cossette aura terminé, j'appellerai à la barre des témoins monsieur Régis St-Laurent. 10

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Cossette. 15

Me MARIE COSSETTE :

Bonjour, Messieurs. Donc, je commencerais par les engagements. Alors, vous vous rappelez qu'au cours de nos auditions il est arrivé que certaines réponses ne pouvaient être données sur le champ. Nous avons demandé aux procureurs de s'engager à nous fournir les informations. 20

Alors, pour clarifier un peu les références futures, en ce qui concerne l'engagement souscrit par madame Leclerc le douze (12) avril deux mille sept (2007) donc 25

au début de nos travaux, monsieur Johnson avait demandé à madame Leclerc de fournir une chronologie détaillée à laquelle elle référerait dans son témoignage. Alors, ce document nous est remis ce matin et je le déposerais sous la cote COM-6-C et il s'intitule *Mesures après l'effondrement*. (**Pièce COM-6-C**)

C'est un complément de la pièce COM-6 que nous avons déjà déposée mais nous lui donnons un sous-titre *Chronologie des événements* avec une référence explicite à l'engagement de madame Leclerc.

Nous avons un second engagement souscrit le deux (2) mai deux mille sept (2007) cette fois lors du témoignage de monsieur Drasko Simic. Il y avait une photo pour laquelle la date de prise n'était pas clairement indiquée, alors le Ministère a fait une vérification auprès de monsieur Simic et selon monsieur Simic il s'agirait d'une photo prise le cinq (5) septembre, le jour même, si je ne m'abuse, de son rapport d'inspection. Par contre, il n'était pas capable de nous indiquer si selon lui il s'agissait d'un stalactite ou encore d'un glaçon.

Cependant, je tiens à signaler que le Ministère m'informe que selon leur information de leur côté, ils ont plus l'impression que cette photo fut prise la semaine précédente et ils ont l'impression que c'est un

2007-06-19

REMARQUES PRÉALABLES

morceau de glace que nous pouvons voir pendre sur la photo en question.

Me PIERRE ARGUIN :

En fait, il s'agit de la semaine précédant la signature du rapport et semaine au cours de laquelle il y a eu effectivement de la neige et une période effectivement de gel la nuit.

Me MARIE COSSETTE :

Alors, pardonnez-moi, c'est moi qui faisais erreur. Effectivement, voyez-vous, l'inspection est réalisée le cinq (5) septembre et le rapport est signé le quinze (15) novembre et j'avais mal lu la dernière phrase, merci Monsieur Gagnon de m'avoir corrigée, et effectivement on m'indique que la photo aurait été prise la semaine précédant donc le quinze (15) novembre et après avoir fait des vérifications, si je déduis bien du texte qu'on m'a remis au niveau de Environnement Canada, les températures auraient oscillé entre moins sept (-7) et trois degrés (3°) et il y aurait eu des précipitations d'environ trente-trois millimètres (33 mm) dont près de huit centimètres (8 cm) de neige, ce qui donnait l'impression au Ministère en conclusion qu'il s'agissait probablement peut-être d'un glaçon que nous pouvions voir

2007-06-19

REMARQUES PRÉALABLES

sur cette photo en question. Alors, je pense que là, le détail est complet.

Nous avons par ailleurs, toujours le deux (2) mai, souscrit un engagement au nom de monsieur Sanogo en ce qui concerne vérifier si ses notes indiquent une information concernant le genre d'agent de liaison qu'il avait requis de l'entrepreneur; ainsi qu'un autre engagement, souscrit toujours le deux (2) mai, de vérifier si dans ses notes on retrouvait les mesures du trou que nous voyons pour la photo 46 de la pièce COM-1-C.

Alors, le suivi est toujours en cours. Nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour.

Et, finalement, nous avons deux engagements en ce qui concerne le témoignage de monsieur Guy Richard souscrits tous les deux le seize (16) mai deux mille sept (2007).

Alors, le premier était le nombre de structures pour lesquelles il n'y avait pas de plans, avec le plus de précisions possible à cet égard. J'ai fait une demande de suivi mais je n'ai pas encore de réponse.

Et en ce qui concerne le second engagement de monsieur Richard, nous lui avons demandé combien de structures étaient classées de niveau 1 et voici la réponse que j'ai obtenue : donc il y a trois cent

2007-06-19

REMARQUES PRÉALABLES

soixante-douze (372) ponts sous la juridiction du MTQ de niveau 1; il m'indique qu'il y en a cent soixante-six (166) au niveau des ponts municipaux. Et, parmi ceux-ci, dans la Direction territoriale de Laval, il y aurait trente-deux (32) ponts du MTQ de niveau 1 et quatre ponts municipaux.

5

Alors, voilà pour les engagements.

Par ailleurs, avant de passer aux pièces, Messieurs les commissaires, vous aviez souhaité obtenir une information en ce qui concerne le nombre de surveillants routiers pour établir une comparaison entre le territoire québécois et le territoire ontarien. Alors, le Ministère nous a remis les informations.

10

Donc, il y a pour le réseau sous la gouverne du MTQ trente mille kilomètres (30 000 km) faisant partie de ce parc à surveiller, à patrouiller; en été nous avons cent soixante-quatre (164) surveillants routiers, en hiver deux cent vingt-neuf (229), ce qui fait un ratio par cent kilomètres (100 km) de point cinquante-cinq (.55) surveillants en été et de point soixante-seize (.76) en hiver.

15

20

En ce qui concerne le territoire ontarien, il y a cette fois vingt-quatre mille kilomètres (24 000 km) de parcs à patrouiller; en été ils ont cent quatre-vingts (180) - donc versus cent soixante-quatre (164 km) du

25

MTQ _ et il y a cinq cent trente (530) surveillants routiers en hiver, ce qui fait un ratio de point soixante-quinze (.75) en été et de deux point vingt et un (2.21) en hiver. Alors, si je ne m'abuse, ça répondrait à la préoccupation des commissaires à cet égard.

5

Et je terminerais...

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Pardon, Maître...

10

Me MARIE COSSETTE :

Oui, pardon.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

... je vous interromps sur ce dernier chiffre, là, qui semble assez important quant au nombre, au ratio des patrouilleurs en hiver entre l'Ontario et le Québec.

15

Me MARIE COSSETTE :

Um-hum.

20

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Est-ce qu'on s'est assuré que la méthodologie suivie dans les deux cas était la même, c'est-à-dire que si on emploie, par exemple, des gens qui font...qui s'occupent

25

2007-06-19

REMARQUES PRÉALABLES

du déblaiement de la neige de façon temporaire en Ontario l'hiver, est-ce qu'on les a inclus comme patrouilleurs alors que dans la méthodologie du Québec on le fait ou on ne le fait pas?

5

Me MARIE COSSETTE :

En termes de critères pour arriver à ces nombres d'individus?

Me PIERRE MARC JOHNSON :

C'est ça.

10

Me MARIE COSSETTE :

Je vais retourner la question à monsieur Gagnon par le biais de maître Arguin. Si jamais la réponse n'est pas disponible présentement...

15

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Elle pourra venir plus tard.

20

Me MARIE COSSETTE :

... peut-être qu'on pourra nous la confirmer pour le trois (3) juillet?

25

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Au moment de l'expertise, d'accord.

Me MARIE COSSETTE :

Très bien.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Merci.

Me MARIE COSSETTE :

Enfin, venons-en à ces nouvelles pièces que je souhaite déposer.

Alors, en complément toujours de notre pièce COM-6, qui étaient les mesures après l'effondrement, nous avons déjà déposé COM-6-C mais je voudrais déposer COM-6-A pour *Expertise du béton* réalisée sur la structure de Saint-Alphonse. (**Pièce COM-6-A**)

Ainsi que COM-6-B pour *Expertise du béton* en ce qui concerne Joliette. (**Pièce COM-6-B**)

Brièvement, je vous rappelle que Joliette et Saint-Alphonse faisaient partie, avec de Blois et Concorde, des structures à apparence similaire au niveau du concept et qui ont fait l'objet de mesures spéciales à la suite de l'effondrement une fois que les vérifications furent effectuées et complétées.

Par ailleurs, nous avons déposé un rapport synthèse qui émanait du MTQ à la demande de la Commission dans lequel nous demandions de nous faire état de différentes positions en date d'aujourd'hui du Ministère sur des façons de procéder, sur des politiques internes en vigueur. 5

Ce document fut déposé sous COM-60, nous n'avions pas remis les annexes qui nous avaient été remises avec ce rapport principal. Je souhaiterais les déposer sous la pièce COM-60-A. (**Pièce COM-60-A**) Il s'agit du cartable blanc que vous avez sur vos pupitres respectifs. 10

Et finalement, en dernière pièce, la pièce COM-67, qui est un avant-goût du volet expertises que nous débiterons le trois (3) juillet prochain, il s'agit, en liasse, mais séparés par onglets, des *curriculum vitae* des experts de la Commission. (**Pièce COM-67**) Alors, nous les remettons pour que déjà les gens puissent apprécier le *curriculum* de chacun. 15

Nous aurons évidemment à la reprise les *curriculum* des experts retenus par les participants. Toutefois, puisqu'il manque encore deux expertises annoncées par deux des participants, je souhaitais les remettre en un seul bloc plutôt que de les scinder. 20

Alors, à moins que vous ayez des questions, c'est terminé pour moi. Je vous remercie. 25

2007-06-19

REMARQUES PRÉALABLES

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Décary.

Me MICHEL DÉCARY :

Alors, monsieur St-Laurent, s'il vous plaît.

5

2007-06-19

L'an deux mille sept (2007), ce dix-neuvième (19ième)
jour de juin :

TÉMOIGNAGE DE MONSIEUR RÉGIS ST-LAURENT

LE TÉMOIN EST ASSERMENTÉ

INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

Q- Bonjour, Monsieur St-Laurent, merci de vous être présenté
tôt ce matin. Quel est votre métier?

R- J'ai fait beaucoup de métiers mais sur la construction
j'étais comme ferrailleur.

Q- Et depuis quand vous occupez le métier de ferrailleur?

R- J'ai occupé le métier de ferrailleur dès l'âge de vingt-
huit (28) ans aller jusqu'à quarante-trois (43) ans, la
date de mon accident.

Q- Et avez-vous été à l'emploi de monsieur Raymond Bernard?

R- J'ai été à l'emploi de monsieur Raymond Bernard de
l'année, je dirais, soixante-neuf ('69) et j'ai terminé
au début de la construction du pont de la Concorde en
soixante-dix ('70).

Q- Et pour aller au point d'abord, avez-vous été impliqué
dans la construction du viaduc de la Concorde?

R- La seule implication que j'ai eue au niveau du viaduc de la Concorde, j'ai fait les... j'ai posé l'acier dans les assises de la culée est puis c'est tout ce que j'ai fait sur le Concorde. Après, moi, j'ai changé de compagnie.

Q- Et au moment où vous avez effectué de la pose d'armature dans la culée est de Concorde, vous étiez à l'emploi de qui? 5

R- De Raymond Bernard.

Q- Et vous avez commencé en soixante-neuf ('69)?

R- Oui. 10

Q- Sur quel chantier, sur quel projet avez-vous été affecté?

R- En soixante-neuf ('69) j'ai commencé sur les quatre viaducs du boulevard St-Martin, j'étais contremaître.

Q- Et, évidemment, juste pour être certain, pour monsieur Bernard? 15

R- Oui.

Q- C'est toujours pour monsieur Bernard?

R- Toujours.

Q- Et je comprends que c'est monsieur Bernard qui avait le contrat pour les quatre viaducs St-Martin? 20

R- Hum, hum.

Q- Et c'est monsieur Bernard également qui était responsable de la pose de l'armature pour la Concorde, c'est ça? 25

2007-06-19

RÉGIS ST-LAURENT
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

R- Bien, je peux pas dire qu'il ait tout fait le boulevard Concorde, mais je sais qu'au début, c'est lui qui a commencé.

Q- C'est ça.

R- Ça fait que normalement il devait le finir. 5

Q- On a eu un autre témoin avant qui a parlé de la dalle mais je ne veux pas revenir là-dessus.

Vous avez fait donc la pose et vous avez agi comme contremaître également pendant une vingtaine d'années, si je comprends bien, c'est ça? 10

R- De vingt-huit (28) ans à quarante-trois (43) ans, j'ai été environ dix (10) ans contremaître.

Q- Ah! pardon, dix (10) ans contremaître. Sur Saint-Martin, avant que l'on procède à couler du béton, est-ce qu'il y avait une inspection? Qu'est-ce qui arrivait, qu'est-ce qui se passait? 15

R- Bien, souvent, vous savez, quand l'inspection se fait, les ferrailleurs sont partis ou ils sont... ou c'est une journée, nous autres on a fini, ils font l'inspection, ils coulent une journée après parce que c'est une grosse coulée quand on parle des viaducs, des overpass de Saint-Martin, là, on parle de beaucoup de verges de ciment qui se coulent. 20

Q- Oui. 25

2007-06-19

RÉGIS ST-LAURENT
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

R- Il y a environ quarante-deux pouces (42 po) de ciment à la grandeur sur les viaducs. Ça fait que ça fait...

Q- Et avant que l'on procède à une coulée, qu'est-ce qui arrive?

R- Normalement, on a des ingénieurs du béton, des spécialistes qui font des tests avant de *dumper* du ciment, avant de commencer à couler, ils vérifient si le béton a la force nécessaire, ils savent eux autres c'est quoi avec leurs tests.

Q- Oui. Et en ce qui regarde l'armature?

R- En ce qui regarde l'armature, ça, ça va selon les... c'est supposé être un inspecteur de l'armature, l'ingénieur qui dessine les plans, qui normalement si c'est un inspecteur qui vient ou si c'est l'ingénieur lui-même.

Q- Et êtes-vous en mesure de nous dire, parce que ça fait longtemps, êtes-vous en mesure de nous dire s'il y a eu une inspection de l'armature avant que l'on coule du béton sur Saint-Martin?

R- Je ne saurais le dire s'il y a eu une inspection. Je le croirais parce qu'on ne coule pas de béton dans les endroits de cette envergure sans avoir l'autorisation signée par l'ingénieur.

2007-06-19

RÉGIS ST-LAURENT
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

Q- Et je comprends de votre réponse, juste pour être certain pour les gens qui nous écoutent, c'est tout simplement que ça fait longtemps donc vous n'êtes pas en mesure d'affirmer avec certitude, c'est exact?

R- Je peux pas affirmer avec certitude. Ça fait trente-sept (37) ans puis c'est loin en arrière. Il a coulé de l'eau dans la rivière depuis ce temps-là.

Q- Mais si je reviens un peu d'histoire, quand il y a un problème, vous avez été contremaître, quand vous avez...

Je recommence. Avant d'aborder un chantier, avant de commencer un chantier comme contremaître, est-ce qu'on vous remettait les plans?

R- On nous remet des plans. On a les plans et devis. On est supposé de les respecter et de... de les respecter puis de poser l'acier selon les normes demandées. On peut pas toujours, mais on fait le maximum.

Q- Quand vous ne pouvez pas, comme vous dites on peut pas toujours, donc s'il y a un problème qu'est-ce que vous faites?

R- S'il y a un problème on appelle les ingénieurs en chef ou on appelle l'architecte. L'architecte est là lui aussi.

Q- Et quand vous dites l'ingénieur en chef, ce sont des personnes sur le chantier ou pas?

2007-06-19

RÉGIS ST-LAURENT
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

R- Bien, ça dépend. Moi, à Saint-Martin, l'ingénieur j'ai pas... vous savez, j'ai pas côtoyé d'ingénieur là-dessus. J'ai fait mon ouvrage puis souvent si l'inspection se faisait, j'étais peut-être sur le viaduc voisin ou... vous savez, c'était une job assez de grande envergure les quatre viaducs. C'était pas mal, c'était beaucoup de travail.

5

Q- Est-ce que vous vous adressiez, est-ce qu'il y avait un surintendant du projet?

R- Oui, c'était le fils du contracteur général Inter State...

10

Q- Oui.

R- ... si ma mémoire est bonne?

Q- Oui.

R- C'était son fils qui était surintendant puis je peux rien dire, il était très gentil.

15

Q- Et s'il y avait un problème, est-ce que lui avait un rôle? Est-ce que vous vous adressiez à lui?

R- C'est sûr que quand tu es sur une job puis le surintendant c'est lui qui a la dernière parole, c'est lui qui a le dernier mot, c'est lui qui est le directeur de la job.

20

Q- Vous rappelez-vous d'avoir eu des problèmes à Saint-Martin ou un problème?

R- Jamais, jamais.

25

2007-06-19

RÉGIS ST-LAURENT
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

Q- Maintenant, vous avez été... vous avez fait Concorde, le début de Concorde, si je comprends bien?

R- J'ai fait une pose d'acier dans la culée est puis c'est tout.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Vous permettez, Maître Décary?

Me MICHEL DÉCARY :

Oui.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Q- Dites-moi, quand vous... ce n'est pas au moment que vous avez changé d'employeur, là, vous étiez bel et bien à l'emploi de monsieur Bernard dans les deux cas?

R- J'étais à l'emploi de Raymond Bernard dans les deux cas.

Q- Vous pouvez affirmer ça clairement?

R- J'affirme ça clairement puis j'ai juré de dire la vérité puis c'est la vérité.

Q- Vous êtes convaincant d'ailleurs.

R- J'ai pas à justifier que c'était un autre ou un autre ou un autre. C'était ça puis ça a été... après que j'aie eu fait la culée, ils ont coulé le béton, ça a été ma dernière heure de travail pour Raymond Bernard. J'ai

jamais retravaillé pour lui.

Q- Si je comprends bien, ça n'allait peut-être pas aussi bien avec lui que ça allait avec le représentant du contracteur, c'est ça?

R- C'était pas le représentant du contracteur.

Q- Non?

R- J'ai toujours été assez intime pour travailler avec des surintendants de jobs, je me suis toujours bien entendu. On avait des frictions comme tout le monde parce qu'on n'est pas toujours de la même idée, mais on se défend puis on essaie de faire pour le mieux pour tout le monde.

Q- Est-ce qu'il y avait une raison particulière pour laquelle vous avez quitté l'emploi de monsieur Bernard?

R- Vous savez, on était deux frères qui travaillaient pour Bernard à ce moment-là, puis on remplace pas un frère.

Me MICHEL DÉCARY :

Peut-être pour clarifier un point, Monsieur le président.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Oui.

Me MICHEL DÉCARY :

Q- Un de vos frères a travaillé pour monsieur Bernard également?

R- Oui, mais il a jamais travaillé sur les autoroutes lui.

Q- Il a travaillé sur?

R- Sur des blocs appartements puis...

Q- Voilà.

R- Oui.

Q- Et a-t-il travaillé longtemps ou pour une courte période?

R- Je le sais pas. Vous savez...

Q- D'accord. Il a effectivement pas travaillé, votre frère n'a pas travaillé sur les viaducs et je comprends que votre frère a eu des maladies récentes, Monsieur le président.

R- Nous autres on a travaillé... après on a travaillé pour Raymond Lessard.

Q- Très bien, qui est ici ce matin.

Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le président.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Merci.

Q- Ne bougez pas, Monsieur St-Laurent, il est possible qu'il y ait des avocats des parties qui veulent vous poser des questions aussi.

2007-06-19

RÉGIS ST-LAURENT
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

Est-ce que, Maître Arguin ou Maître Henry, vous avez des questions à poser? Maître Henry. Vous allez vous présenter au témoin, s'il vous plaît.

INTERROGÉ PAR Me PATRICK HENRY :

Q- Bonjour, Monsieur St-Laurent.

R- Bonjour.

Q- Mon nom est Patrick Henry. Je représente les ingénieurs concepteurs du viaduc Concorde.

R- Hum, hum.

Q- Juste une question, est-ce que j'ai compris de votre témoignage qu'il arrivait souvent que vous comme ferrailleur vous ayez déjà quitté le chantier quand l'inspection de l'armature se faisait.

R- Ça peut arriver, Monsieur, c'est normal.

Q- Mais ça, est-ce que ça arrivait souvent?

R- Bien, quand on quitte un chantier, quand la job pour nous autres est finie...

Q- Um-hum.

R- ... des fois les inspecteurs vont passer après nous autres.

Q- C'est ce que je voulais dire.

R- La coulée se fait pas toujours... moi, si je finis à quatre heures (4 h) ou trois heures et demie (3 h 30) puis ils coulent le lendemain, ils vont faire

5

10

15

20

25

2007-06-19

RÉGIS ST-LAURENT
INTERROGATOIRE
PAR Me HENRY

l'inspection après que je suis parti, c'est sûr.

Q- Merci.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Arguin.

5

Me PIERRE ARGUIN :

Pas de questions.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Pas de questions. Ça va.

10

Q- Alors, Monsieur St-Laurent, merci, vous êtes libéré comme témoin.

R- Ça m'a fait plaisir.

Q- Merci de votre témoignage. Merci de vous être déplacé.

15

R- Merci beaucoup.

Me MICHEL DÉCARY :

Je tiens à préciser, Messieurs les Commissaires, que j'ai communiqué avec monsieur Bernard, en particulier j'ai parlé à madame Bernard, pour l'informer du témoignage de monsieur Saint-Laurent ce matin.

20

R- Merci, Monsieur Décary, ça m'a fait plaisir.

25

2007-06-19

RÉGIS ST-LAURENT
INTERROGATOIRE
PAR Me HENRY

Me MICHEL DÉCARY :

À moi aussi, merci beaucoup.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Décary?

Me MICHEL DÉCARY :

Oui, oui, certainement, oui. Monsieur Raymond Lessard.

5

10

2007-06-19

L'an deux mille sept (2007), ce dix-neuvième (19ième)
jour de juin :

TÉMOIGNAGE DE MONSIEUR RAYMOND LESSARD

INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

Q- Assoyez-vous, Monsieur Lessard, et merci beaucoup aussi
de vous être présenté tôt ce matin. Monsieur Lessard,
quel est ou quel était votre métier?

R- Ferrailleur.

Q- Et depuis quand êtes-vous ferrailleur?

R- J'ai commencé ferrailleur en cinquante-trois ('53), puis
j'ai laissé ça dans les années... j'ai fait ça quarante-
cinq (45) ans.

Q- Et avez-vous eu l'occasion de fonder une entreprise,
votre entreprise?

R- Fonder, oui.

Q- Oui?

R- C'est moi qui ai fondé, oui, oui.

Q- Et en quelle année avez-vous commencé votre propre
entreprise?

R- Bien, j'ai commencé mon entreprises dans les années
soixante-quatre ('64), soixante-cinq ('65) parce que j'ai
fait des jobs au... voyons! à Expo '67, ça fait que ça
c'est en soixante-sept ('67), ça fait que j'ai fait des

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

jobs là, je pense soixante-quatre ('64), soixante-cinq ('65).

Q- Vous avez commencé en soixante-quatre ('64), soixante-cinq ('65)?

R- Oui.

Q- Et au plus fort de votre entreprise, vous aviez combien d'employés?

R- En dernier, j'avais de soixante-quinze (75) à cent (100) hommes.

Q- Et à la fin des années soixante ('60), autour de soixante-dix ('70), soixante et onze ('71)?

R- Oui.

Q- Vous aviez combien d'employés?

R- Je pouvais en avoir dans ce temps-là trente (30), quarante (40), cinquante (50).

Q- Et donc, je comprends qu'à cette époque-là, vous aviez des hommes sur plusieurs chantiers à la fois, c'est ça?

R- Oui, bien j'avais un contremaître à chaque chantier, j'avais une vingtaine de chantiers en marche disons, des fois dix-huit (18), ça dépend.

Q- C'est ça.

R- Oui.

Q- Mais il y avait toujours plusieurs chantiers, donc quinze (15), dix-huit (18), vingt (20) chantiers...

R- Oui, oui, oui.

5

10

15

20

25

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

Q- ... à la fois?

R- Oui, oui, oui.

Q- Et sur chaque chantier, il y avait un contremaître?

R- Mais ça, ça veut pas dire dans les années soixante-dix ('70), ça il y en avait moins, là.

Q- Très bien.

R- Je grossissais.

Q- Donc, à ce moment-là...

R- Oui.

Q- ... juste un détail...

R- Oui.

Q- ... pour revenir sur un point.

R- Oui.

Q- Fin des années soixante ('60), début des années soixante-dix ('70)...

R- Oui, oui.

Q- ... ça avait pas la taille que ça avait...

R- Oui.

Q- ... au plus fort. Il y avait combien de chantiers à ce moment-là en marche?

R- Dans les années soixante-dix ('70)?

Q- Début des années, fin des années soixante ('60), début de soixante-dix ('70)?

R- Je pouvais avoir huit, dix chantiers en marche.

Q- Huit, dix chantiers?

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

R- Treize (13).

Q- Très bien. Avez-vous, connaissez-vous la compagnie Les Aciers d'Armature de Montréal (1968) limitée?

R- Oui, oui.

Q- Et connaissez-vous monsieur Claude Robert? 5

R- Oui.

Q- Avez-vous fait des travaux pour Les Aciers d'Armature de Montréal?

R- Oui.

Q- Et en particulier, près de la 19, avez-vous été impliqué 10 dans la construction de viaducs?

R- Bien, j'ai fait le viaduc plus haut, le chemin de fer. Je sais pas c'est comment son nom, mais je sais que j'ai fait le viaduc là.

Q- Et si on décrit, vous connaissez l'autoroute 19? 15

R- Oui, oui.

Q- Est-ce que c'est un viaduc qui était, qui passait au-dessus ou qui était parallèle, qui était dans le même sens?

R- Le même sens que Papineau, disons. 20

Q- Même sens que la...

R- Oui, mais à mon idée, là.

Q- Oui, oui.

R- Bon.

Q- Ce dont vous vous rappelez. 25

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

R- Oui, oui.

Q- Et avez-vous travaillé sur de la Concorde, c'est ça le point?

R- Non, non.

Q- Maintenant, pour ce qui est de l'entrepreneur général, monsieur Rizzuto, est-ce que vous êtes familier avec ce nom?

R- Bien là, la compagnie dans ce temps-là, je sais pas.

Q- Vous rappelez-vous Inter State Paving?

R- Non.

Q- Pas plus que ça?

R- Non, j'entendais plusieurs noms.

Q- Je comprends. Vous connaissiez monsieur Robert?

R- Oui.

Q- Pour vos travaux, est-ce que les contremaîtres avaient des plans?

R- Mes contremaîtres avaient des plans puis le devis, tout, oui, oui.

Q- De qui recevaient-ils le plan?

R- Bien, nous autres quand qu'on prenait une job, si c'était monsieur Robert qui nous la donnait, bien, c'est lui qui nous donnait les plans et devis.

Q- Et le contremaître, c'est lui qui était responsable de s'assurer que le travail, la pose d'armature était conforme aux plans?

5

10

15

20

25

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

R- Si le contremaître?

Q- Oui, je vais recommencer.

R- Oui.

Q- Vos contremaîtres...

R- Oui.

Q- ... sur les chantiers...

R- Oui.

Q- ... c'est eux qui étaient responsables...

R- Oui.

Q- ... de s'assurer...

R- Oui.

Q- ... que la pose...

R- Oui.

Q- ... était conforme aux plans?

R- Oui, oui, oui, oui.

Q- Et est-ce qu'il y avait quelqu'un qui normalement surveillait, les surveillait?

R- Bien, il y avait toujours des... les ingénieurs ils venaient, il y avait toujours... puis quand qu'il y avait quelque chose, bien c'est sûr qu'on le faisait venir sur les jobs. Quand ça prenait du fer, mettons là, si c'était l'acier, bien c'était monsieur Robert qui venait, puis on l'appelait, puis il venait.

Puis quand ça dépendait des plans, bien, c'étaient d'autres ingénieurs. Ça il y avait toujours un gars, là, quand qu'on commençait une job, il y avait toujours un... il nous disait : bien, c'est untel qui s'occupe de cette job-là, l'ingénieur, il nous donnait son nom, puis c'est lui qui : s'il y a quelque chose, tu appelles. On appelait au bureau, puis c'est lui qui venait, toujours le même, il fallait que... il était au courant.

Q- Et donc, si je comprends bien, juste pour être certain de ce que vous dites, d'une part, au début quand vous arriviez, vous saviez, le contremaître savait à qui s'adresser...

R- Oui, oui, oui, oui.

Q- ... sur le chantier?

R- Oui.

Q- Ça c'était quelqu'un, vous dites, du groupe de l'ingénieur-conseil?

R- Oui, oui, oui, il disait, il donnait le nom, là : si tu as affaire, tu appelles lui, tu demandes lui, c'est lui qui est au courant de ce chantier-là. Ça fait que...

Q- Et d'autre part, vous dites que vous appeliez, vous personnellement qui appeliez monsieur Robert?

R- Bien, soit... pas moi, mes contremaîtres.

Q- Vos contremaîtres?

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

R- Oui ou ça peut, mettons moi que ça a arrivé des fois que j'étais sur une job, que si c'était moi qui étais là, bien, c'est moi qui appelais monsieur Robert, puis monsieur Robert il venait.

Q- Maintenant, vous personnellement, vous aviez un certain nombre de jobs, comme vous disiez, en marche à la fois.

R- Oui.

Q- Est-ce que vous faisiez le tour chaque jour?

R- J'allais sur mes chantiers, je venais à tous les jours.

Q- Et maintenant, est-ce que monsieur Robert faisait la visite de ses propres chantiers, à votre connaissance, ou pas?

R- Bien non, là, monsieur Robert il avait assez d'ouvrage, il pouvait pas être sur le chantier. Il y avait peut-être un représentant de quelqu'un, mais il avait pas d'affaire là non plus. S'il y avait quelque chose, il donnait ça à des gars compétents, puis l'ouvrage se faisait, puis s'il y avait quelque chose, bien, on l'appelait, il venait, ou il envoyait peut-être un autre. Ça fait que c'est ça.

Q- Maintenant, on sait qu'avant que l'on procède à couler le béton...

R- Oui.

Q- ... il y a une inspection qui est faite...

R- Oui.

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

Q- ... entre autres, c'est bien établi.

R- Oui.

Q- L'armature en place.

R- Oui.

Q- On fait l'armature mise en place...

R- Oui.

Q- ... il y a une inspection. Vous êtes familier avec ça?

R- Oui.

Q- Oui, oui. Est-ce qu'à votre connaissance, est-ce que ça se faisait toujours, l'inspection de l'armature, avant la coulée de béton?

R- Oui, moi, mes contremaîtres appelaient le gars et le surveillant qu'il vienne dans le temps qu'on était là.

Q- Oui.

R- On l'appelait assez de bonne heure pour qu'il vienne assez de bonne heure pour inspecter, parce que s'il y avait quelque chose qui marchait pas, bien là, on le savait, on le réparait tout de suite, puis s'il venait plus tard, bien là, tu sais... mais, on le faisait venir toujours.

Q- Et est-ce que je déduis de ce que vous dites "on le faisait venir" pendant que vous étiez là?

R- Oui, oui, oui, oui.

Q- Pour que s'il y avait quelque chose à réparer ou à changer...

5

10

15

20

25

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

R- Oui, oui, oui.

Q- ... vous puissiez le faire?

R- Bien oui.

Q- Parce que s'il venait pendant que vous étiez pas là...

R- Oui, mais ça arrivait pas, je pense, je croirais pas. S'il venait le soir, bien, s'il y avait quelque chose, bien là, il nous le disait. Le surintendant était là, puis...

Q- Est-ce qu'il y avait quelqu'un de votre compagnie, le contremaître qui était là?

R- Oui, il y avait presque toujours quelqu'un, oui.

Q- Puis, juste en référence à la question qui était posée à monsieur Saint-Laurent tout à l'heure...

R- Oui, oui.

Q- ... par maître Henry. Est-ce qu'il arrivait à votre connaissance, je répète la question, mais est-ce qu'il arrivait à votre connaissance qu'il y ait une inspection de l'armature mise en place, sans que le contremaître ou vous-même de votre compagnie étiez là?

R- Bien là, Monsieur Décary, moi j'étais pas toujours là, c'est mes...

Q- Contremaîtres.

R- ... mes contremaîtres, là, j'ai pas... Mais assez, là, je leur avais dit assez pour qu'ils restent là pour que dans le temps qu'on soit au courant qu'est-ce qu'il y avait

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR Me DÉCARY

qui marchait pas parce qu'on n'était pas intéressé à y aller le lendemain parce qu'ils coulaient le ciment, puis on aimait ça tout de suite dans la même journée.

Q- Est-ce qu'il vous est déjà arrivé, est-ce qu'il est déjà arrivé dans votre expérience que l'on vous dise de recommencer une job? 5

R- Non, j'ai jamais eu de job de refusée, des fois des petites réparations, là, mais non, j'ai jamais eu de... non.

Q- Et à votre connaissance - et c'est la dernière question - pour les projets où le gouvernement était le donneur d'ouvrage. 10

R- Oui.

Q- Est-ce qu'à votre connaissance il y avait toujours une inspection de l'armature avant la coulée? 15

R- Pour moi, oui, d'après moi, oui, il y en avait toujours, surtout les jobs du gouvernement, il y avait toujours des inspecteurs, oui.

Q- J'ai pas d'autres questions. 20

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Q- Si vous permettez, Monsieur Lessard.

R- Oui.

Q- Ici, de ce côté-ci.

R- Oui, O.K. 25

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR LA COMMISSION

Q- Voilà, O.K. Vous pouvez vous servir d'eau.

R- Non, non, je suis correct.

Q- Vous dites il y avait des inspecteurs du gouvernement?

R- Bien, d'après moi, il venait des inspecteur, je sais pas si c'étaient des ingénieurs du gouvernement, là. Tu sais, moi j'avais des chantiers, j'étais pas toujours là.

Q- Um-hum.

R- Mes contremaîtres, j'avais des contremaîtres d'expérience, puis c'est eux autres qui s'arrangeaient avec ça, mais d'après moi, il y avait toujours, surtout les jobs du gouvernement comme les viaducs, c'était toujours inspecté.

Q- Vous, vous aviez votre contrat de l'entreprise de monsieur Robert?

R- Oui.

Q- Vous étiez comme un sous-contractant.

R- Oui.

Q- Bon. Votre rôle c'était de poser l'armature avec vos employés...

R- Oui.

Q- ... vous aviez...

R- C'est ça.

Q- ... et vous aviez, et on comprend qu'on parle pas ici de Concorde, là...

R- Oui.

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR LA COMMISSION

Q- ... parce que vous étiez sur d'autres viaducs...

R- Oui.

Q- ... mais j'essaie de comprendre comment ça fonctionnait, à qui vous vous rapportiez. Alors, dans le fond, votre entreprise signe un contrat avec celle de monsieur Robert?

5

R- Oui.

Q- Vous envoyez des hommes sur le chantier?

R- Oui.

Q- Vous nommez un contremaître...

10

R- Oui.

Q- ... qui est votre contremaître à vous?

R- Oui.

Q- Puis lui, le contremaître, il parle à qui? Il parle aux gens de chez monsieur Robert?

15

R- Bien là, la compagnie a un surintendant.

Q- O.K.

R- C'est lui qui s'arrange avec ça, les surintendants, après ça s'il y a quelque chose, bien là, il y a d'autres, l'ingénieur, ils font venir, c'est ça, c'est de même. On prend jamais de décision nous autres mêmes.

20

Q- C'est ça. Alors, votre contremaître, lui, il se rapporte pas aux employés de monsieur Robert, il se rapporte au surintendant d'Inter State?

R- Bien, si...

25

Q- Si c'est Inter State qui est là?

R- ... si ça aurait dépendu de l'acier d'armature, bien là c'est monsieur Robert qu'on appelait, mais si ça dépendait des plans, des affaires de même, il y avait pas d'affaire avec monsieur Robert.

5

Q- O.K.

R- Vous comprenez?

Q- Alors, pour vous, monsieur Robert...

R- Oui.

Q- ... c'était le fournisseur d'armature?

10

R- Bien, il fournissait l'acier, puis il nous donnait le contrat. S'il y avait de quoi dans l'acier, des affaires, mettons il manquait de l'acier, de l'acier mal plié, bien, c'est monsieur Robert qu'on appelait.

Q- O.K.

15

R- C'est lui qui s'arrangeait avec ça, mais si c'est le plan, qu'il y avait une erreur sur le plan, on n'avait pas d'affaire à appeler monsieur Robert, on appelait les ingénieurs, là. Comme je disais, il y avait un gars de nommé, c'est lui qui s'occupe de ce chantier-là, on appelait, lui il venait.

20

Q- O.K. Qui vous disait : c'est lui à qui tu parles?

R- Pardon?

25

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR LA COMMISSION

Q- Qui disait à vous et à votre contremaître c'était qui le responsable de chantier? Qui est la personne qui vous disait ça?

R- Bien, quand qu'on prenait le contrat, là...

Q- Oui.

R- ... ils nous disaient ça : si vous avez affaire aux ingénieurs, appelez untel au bureau...

Q- O.K.

R- ... et c'est lui qui s'occupe de ça. Ils nous donnaient son nom.

Q- Alors, ça c'est monsieur Robert qui vous aurait dit...

R- Bien là, je sais pas si c'est monsieur Robert ou le...

Q- ... s'il y a des problèmes, dis à ton contremaître de parler à un tel?

R- ... ou le surintendant, un gars qui venait sur le chantier avant qu'ils commencent, là.

Q- O.K.

R- Un autre ingénieur, puis il disait : bien là, si vous avez à faire quelque chose, tu appelles untel au bureau, c'est lui qui va venir...

Q- Um-hum.

R- ... parce que pour toujours envers le même, il était au courant du chantier puis tout.

Q- D'accord. Merci, monsieur Lessard. Je pense que vous avez une question, Monsieur?

5

10

15

20

25

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR LA COMMISSION

R- Non.

Q- Non, ça va.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Henry?

5

Me PATRICK HENRY :

Non.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Arguin?

10

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Décary, ça va?

15

Me MICHEL DÉCARY :

Oui.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Merci.

20

Q- Alors, monsieur Lessard...

R- Oui.

Q- ... merci beaucoup de vous être déplacé.

R- Ça me fait plaisir.

25

2007-06-19

RAYMOND LESSARD
INTERROGATOIRE
PAR LA COMMISSION

Q- D'être venu vous entretenir, surtout d'être parti de Lac Etchemin, un beau coin à cette époque-ci de l'année.

(DISCUSSION HORS DOSSIER)

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Q- Merci, Monsieur Lessard.

Me MICHEL DÉCARY :

Q- Merci beaucoup.

R- Ça m'a fait plaisir de vous connaître.

Q- Oui, bon voyage, moi aussi.

R- Bon, O.K. Là c'est fini là, non?

Q- C'est fini, complètement fini.

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

2007-06-19

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Alors, Maître Décary.

Me MICHEL DÉCARY :

Vous aurez compris, Messieurs les commissaires, que
cette preuve était pour compléter et fermer la boucle sur
à savoir qui avait fait la pose.

Donc, c'est la fin de la preuve autre que par témoins
experts. Je tiens à préciser que nous avons communiqué
avec l'ensemble des avocats des parties pour leur
demander s'ils voulaient faire une preuve additionnelle
et, en fait, il y avait... personne n'a indiqué vouloir
ajouter et donc c'est la fin.

Me JEAN MORIN :

Maître Décary...

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Morin...

Me JEAN MORIN :

... vous m'oubliez pour la preuve additionnelle.

Me MICHEL DÉCARY :

Dans ce cas-là, merci, Maître Morin. Maître Morin est en discussion avec maître Arguin et il y aura possiblement un ou quelques documents additionnels à produire, mais le cas échéant, ça sera fait le trois (3) juillet, ça va être le dépôt de documents uniquement.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Est-ce que vous, Maître Décary, ainsi que Maître Cossette, vos adjoints et tous les procureurs dans cette salle peuvent nous assurer qu'il y a pas d'autres témoins sur les questions factuelles qu'on devra entendre? Est-ce que vous entendez présenter d'autres témoins? Je ne parle pas de l'expertise qui est un bloc, qu'on va tout faire ensemble, mais...

Me PIERRE ARGUIN :

Sous la seule réserve, Monsieur le président, qu'il y a un rapport qui a précédé, si vous voulez, le rapport de monsieur Bruno Massicotte, qui est l'expert du gouvernement, un expert du ministère des Transports, il y a un rapport préalable ou préliminaire, si vous voulez, qui a été déjà fourni à la Commission, qui est pas encore, qui fait pas encore partie de la preuve, et ce document-là sera présenté par un témoin qui, pour

l'instant, on sait pas encore si on va le considérer ou si on va le faire qualifier comme expert ou tout simplement comme témoin ordinaire, mais c'est sous cette seule réserve.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Merci, Maître Arguin. Maître Morin?

Me JEAN MORIN :

Oui, sous la réserve aussi qu'il existe... à chaque année la Direction des structures fait un état, un bilan de l'état des ouvrages d'art du réseau routier, il y en a à chaque année depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), c'est très détaillé.

Nous demandons, nous, que ce bilan qui est tout à fait pertinent, qui est fait à chaque année, le bilan des trois dernières années soit déposé.

À l'heure actuelle, dans la pièce COM-52, un extrait du bilan de deux mille cinq (2005) a été déposé, mais c'est un montage, on voudrait que les... Alors, si on s'entend pas, bien moi je vais faire entendre monsieur Richard sur ça, seulement sur ça. Maître Décary est déjà prévenu, maître Cossette aussi depuis un bon bout de temps. Merci.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Est-ce qu'il s'agit de documents publics?

Me JEAN MORIN :

Je crois que oui. Encore une fois, ça fait partie à l'heure actuelle de la pièce COM-52, à partir de la page 15, mais c'est un montage. **5**

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Non, mais le bilan dont vous parlez, là, est-ce que c'est un document public, ça? **10**

Me JEAN MORIN :

Je crois que oui. Je ne le sais pas. **15**

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Alors, si c'est un document public, je ne pense pas qu'on ait besoin de le déposer formellement mais, cela dit, vous souhaitez qu'on en prenne connaissance, c'est ce que je comprends? **20**

Me JEAN MORIN :

Oui, je voudrais que ça fasse partie des pièces. **25**

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Décary.

Me MICHEL DÉCARY :

Bien, en fait, nous avons déjà exprimé notre position à maître Morin, mais je veux quand même attendre voir si, de la part de maître Arguin, s'il avait quelque commentaire, je comprends qu'il sera prêt le trois (3) à...

Me PIERRE ARGUIN :

Oui, c'est ça, je ne suis pas prêt à immédiatement répondre à cela, on va regarder l'ampleur de ces documents-là pour voir, effectivement, s'il y a lieu ou pas de s'objecter à cette demande.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Maître Décary.

Me MICHEL DÉCARY :

Très bien, nous sommes prêts à attendre le trois (3), Monsieur le président.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Très bien. Est-ce qu'il y a autre chose avant que?

Me MICHEL DÉCARY :

Non.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Alors donc, nous avons complété les témoignages reliés aux faits et à la preuve concernant les faits. Nous entrons dans la phase d'étude des rapports d'experts et les personnes que nous entendrons, pour l'essentiel, à ce que je comprends, seront des experts à compter de la veille de la fête de l'indépendance américaine le trois (3) juillet.

Donc, je convie tout le monde le trois (3) juillet à dix heures (10 h) le matin, exceptionnellement, nous allons commencer le trois (3) à dix heures (10 h). Les autres jours, nous commencerons à neuf heures (9 h) comme nous le faisons habituellement.

Me MICHEL DÉCARY :

Neuf heures trente (9 h 30).

Me PIERRE MARC JOHNSON :

À neuf heures trente (9 h 30), pardon, à neuf heures
trente (9 h 30).

M. ARMAND COUTURE :

Est-ce que je peux poser une question?

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Oui, je vous en prie, Monsieur Couture.

M. ARMAND COUTURE :

Maître Décary, est-ce que nous connaissons tous les
experts qui vont être soit questionnés ou soit déposer
des rapports aujourd'hui? Est-ce qu'il y a des rapports
qui vont être révisés en cours de route d'ici le trois
(3) juillet?

Me MICHEL DÉCARY :

C'est une excellente question, Monsieur Couture, et
au meilleure de ma connaissance, au moment où je vous
parle, nous savons qu'en plus des quatre témoins experts
de la Commission, messieurs Marchand, Mitchell,
Bissonnette et Vaysburd.

5

10

15

20

25

Il y a non plus un, mais deux experts de la part de Desjardins Sauriol, et il y aura également le groupe de monsieur Massicotte pour le MTQ et un second expert, monsieur Ellis Vidaleski (*ph*) en fait, on nous a informés récemment et nous attendons son rapport dans quelques jours.

Et, finalement, il y a ce représentant du ministère qui témoignera ou bien comme témoin, simple témoin, ou comme témoin expert, la question reste à être réglée. Or, nous entendons ainsi, pour répondre à votre question, il y aura les quatre de la Commission, les deux de l'ingénieur-conseil, six, et il y aura probablement trois du côté du MTQ, trois témoins, or on voit que nous sommes rendus à neuf témoins.

M. ARMAND COUTURE :

Alors, pour les nouveaux rapports dont nous n'avons pas pris connaissance à date, ils vont être déposés avant le trois (3) juillet, pour qu'on puisse en prendre connaissance? Et est-ce qu'il y aura des révisions aux autres rapports dont on a déjà pris connaissance?

Me MICHEL DÉCARY :

Nous recevrons ces nouveaux rapports à la fin de cette semaine, si j'ai bien compris, et il se pourrait que ça entraîne des amendements ou des ajouts au rapport de nos experts ou encore au rapport, en fait, des diverses parties, selon le contenu. Si ça apporte des éléments nouveaux, ça pourrait apporter une réponse nouvelle ou une réponse additionnelle.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Alors, merci, Maître Décary.

Un commentaire sur cette question. Les rapports d'expertise technique sont complexes, deuxièmement, la plupart des personnes qui ont contribué à ces rapports d'expertise technique ne sont pas des gens qui sont à l'emploi à temps plein des différentes organisations qui les demandent, ce sont souvent des contractuels, des universitaires, des spécialistes d'ici ou d'ailleurs dans le monde ou sur le continent et on est conscient de temps en temps que ça peut amener des délais.

Cependant, je me permets de demander aux représentants des parties aux procureurs de s'assurer que leurs clients nous fournissent une fois pour toutes les documents qu'ils désirent mettre en preuve devant la Commission pour que nous puissions procéder avec nos

équipes aussi à des analyses de ces documents en temps utile.

Et quand je dis "en temps utile", je vous rappelle qu'on a un mandat qui nous dit de remettre notre rapport le quinze (15) octobre et jusqu'à maintenant, moi j'entends à ce qu'on procède dans cette direction-là, mais je dois vous dire honnêtement que les retards qui ont été apportés jusqu'à maintenant par beaucoup d'experts, y compris les nôtres à une certaine période de nos travaux, ne nous rendent pas la vie très facile à l'égard du respect des délais.

Alors, je demande donc aux procureurs d'insister auprès de leurs clients pour fouetter un peu l'énergie de leurs experts, même si on est en période estivale.

Deuxièmement, mes collègues, qui ont une somme de connaissances considérable en matière de génie, n'ont pas eu trop de difficulté à me convaincre qu'il y avait dans ces rapports d'expertise des convergences et qu'on ne devrait pas réinventer l'allumette quand on va être en audition publique à compter du mois de juillet et j'apprécierais beaucoup, et même plus que ça, je souhaite vivement, et même peut-être un peu plus que ça, je m'attends à ce que les procureurs fassent le nécessaire pour qu'on élague un peu les enjeux dont on va discuter, à la fois pour les commissaires, pour nous permettre de

concentrer nos efforts sur les aspects de la preuve qui sont essentiels, qu'on reconnaisse les convergences, qu'on reconnaisse quels sont les aspects divergents et sur les aspects divergents, qu'on ait un débat ouvert, solide, limpide et, souhaitons-le, concluant sur différents aspects. 5

Et je sais que c'est demander, je dirais pas beaucoup, c'est demander ce qui est normal, ça se fait maintenant de façon régulière devant les tribunaux où on essaie de s'entendre sur les éléments de preuve qui sont pas en doute, on n'est pas obligé de recommencer à zéro à chaque témoin et on va rapidement au coeur des choses. 10

Et je demande encore une fois aux procureurs d'agir en conséquence et à leurs clients d'en tenir compte. Merci, Maître Décary. 15

Me MICHEL DÉCARY :

Suite à la volonté exprimée par les commissaires, nous avons communiqué avec les avocats et, effectivement, il y a un processus qui est mis en place qui sera présidé par un facilitateur, un secrétaire. Il y aura rencontre des experts, des experts seuls et en vue de déterminer les points sur lesquels il y a accord, sur lesquels il y a convergence et également, évidemment, définir les points de divergence ou les enjeux. 20 25

Si le processus a un certain succès, le trois (3), nous ferons un rapport aux commissaires de ce sur quoi il y a entente, puis évidemment, ce sur quoi il y a mésentente et la preuve, évidemment, sera concentrée et on espère le faire de manière telle qu'il puisse y avoir une explication élaborée pour que les gens comprennent le sens, la portée de ce sur quoi il y a accord.

Enfin, nous allons, ce processus est mis en marche, nous allons voir à quoi ça conduit, mais c'est une procédure, comme vous le signalez, finalement, qui est, en fait, d'utilisation courante devant la Cour supérieure, c'est un processus qui se fait avec les experts seuls, sans les avocats, et qui sera, en fait, dirigé par un facilitateur de la Commission, maître Michel Lemoine qui est avocat-ingénieur et qui fait partie de l'équipe technique de la Commission.

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Alors, merci, encore une fois merci de vous être déplacés pour cette séance unique, pas juste dans son genre, mais parce que c'est la seule, et nous nous retrouverons ici le trois (3) avec, souhaitons-le, une magnifique synthèse de ce sur quoi tout le monde s'entend et une identification précise des enjeux qui vont faire l'objet du débat d'expert.

2007-06-19

REPRÉSENTATIONS

Maître Michaud.

Me MONIQUE MICHAUD :

Veillez vous lever, s'il vous plaît.

ET L'ON NE DIT RIEN DE PLUS

5

2007-06-19

REPRÉSENTATIONS

Je, soussignée, FRANCINE LANGEVIN, sténographe officielle
dûment assermentée, en français, certifie sous mon
serment d'office que les pages qui précèdent sont et
contiennent la transcription exacte et fidèle, au
meilleur de mes connaissances et de mon jugement, de
l'enregistrement mécanique effectué hors de mon contrôle. 5

Et j'ai signé,

Francine Langevin 10

FRANCINE LANGEVIN, s.o.

15

20